



Investissez avec les meilleurs
gérants mondiaux en Private Equity
et soutenez l'économie réelle

CCF



L'ambition du CCF est de développer une banque d'excellence et d'offrir à chacun de ses clients une expertise patrimoniale unique dans le cadre d'une relation de confiance.

Notre indépendance et notre organisation en architecture ouverte nous permettent de sélectionner les meilleures solutions du marché et d'enrichir en permanence notre offre. Associées à l'expertise et la disponibilité de nos équipes, nous sommes ainsi en mesure de vous apporter, à vous et aux membres de votre famille, des réponses adaptées à vos besoins et projets, à toutes les étapes importantes de votre vie.

Le CCF vous propose une sélection des meilleures solutions de Private Equity du marché pour investir dans l'économie réelle tout en diversifiant vos investissements dans de nombreux secteurs d'activités.



Investir dans l'économie réelle

Connaissez-vous le point commun entre les hôtels Hilton, les montres Breitling, les surgelés Picard et Doctolib ? Toutes ces entreprises ont un jour été accompagnées dans leur développement par des fonds de capital investissement (Private Equity) ou de dette privée (Private Debt).

Dans un monde en constante évolution, les investisseurs recherchent des solutions à la fois performantes, porteuses de sens et qui permettent de diversifier leurs sources de rendement : les marchés privés répondent à ces attentes.

Qu'il s'agisse de capital investissement, de dette privée ou encore d'actifs réels (Immobilier, infrastructure...), les marchés privés permettent d'accompagner des projets de création de valeur portés par des entrepreneurs ancrés dans l'économie dite réelle.

Cette classe d'actifs offre un potentiel de rendement supérieur à celui des marchés cotés, en contrepartie d'un risque de perte en capital et d'une liquidité plus limitée.

Les solutions disponibles sont généralement illiquides, mais il existe de plus en plus de véhicules semi-liquides (encore appelés "evergreen") qui offrent des possibilités de sortie chaque trimestre pour les investisseurs.

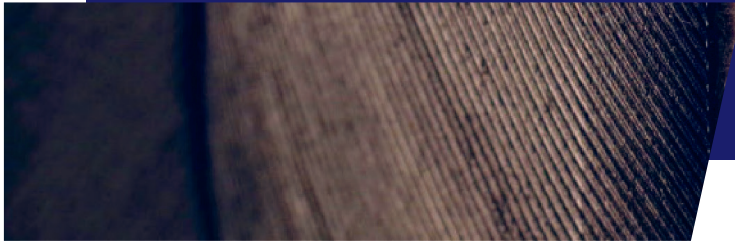
Contrairement aux actions cotées, les investissements sur les actifs privés ne sont pas accessibles via les marchés financiers traditionnels. Ils se font par l'intermédiaire de fonds spécialisés (FCPR⁽¹⁾, FCPI⁽²⁾, ELTIF...), qui investissent directement dans les entreprises les capitaux levés auprès de clients particuliers comme ceux du CCF.

Le succès des marchés privés repose notamment sur un alignement total d'intérêt entre les fonds d'investissement, les entreprises qu'ils financent et les clients qui investissent dans les fonds dédiés.

EN SYNTHÈSE

- ♦ Soutien à l'économie réelle / à l'innovation
- ♦ Alignement d'intérêt entre l'entreprise, la société de gestion et le client investisseur
- ♦ Une grande variété de secteurs d'activité qui permet une large diversification
- ♦ Potentiel de rendement élevé en contrepartie d'un risque de perte en capital
- ♦ Capital bloqué pour une durée de 8 à 10 ans dans certains cas
- ♦ Avantages fiscaux dans certains cas

Nous vous invitons à échanger avec votre conseiller pour déterminer si ce type d'investissement correspond à votre profil et à vos objectifs. Il pourra ensuite vous accompagner pour définir la ou les solutions les plus adaptées parmi celles que nous avons sélectionnées⁽³⁾.



Une offre large et régulièrement enrichie

Le CCF développe avec succès depuis plus de 20 ans une offre d'investissement sur les marchés privés qui s'enrichit régulièrement de nouvelles solutions, n'hésitez pas à échanger avec votre conseiller pour savoir si ce type d'investissement correspond à votre profil et à vos objectifs.

L'atout clé de l'offre CCF est qu'elle permet à ses clients de bénéficier de stratégies habituellement réservées aux institutionnels en investissant conjointement avec des programmes institutionnels de grandes envergures (>1 milliard d'€) auprès des plus grands fonds européens et mondiaux.

Il existe 3 segments principaux sur les marchés privés :

- **Le Private Equity** ou investissement en direct au capital de sociétés non cotées.
- **La Dette Privée** ou l'octroi de lignes de crédit auprès de sociétés non cotées.
- **Les Actifs Réels** telles les infrastructures ou encore l'immobilier.

Au sein de ces segments, il existe différentes stratégies qui permettent de financer les entreprises à différentes étapes de leur développement :

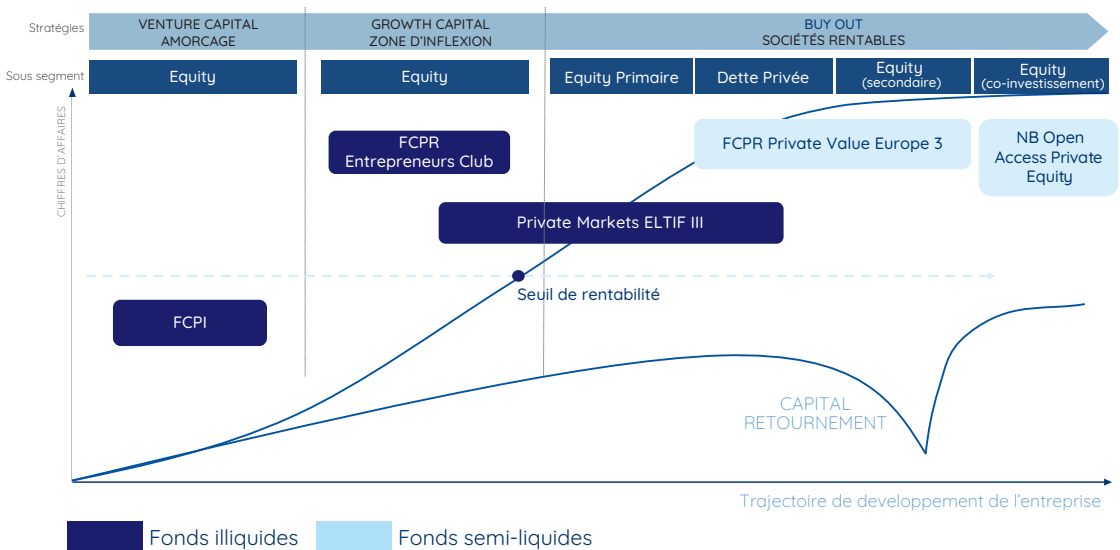
- Avec les stratégies en **Private Equity**, les fonds d'investissement visent **la création de valeur** en recrutant de nouvelles équipes, en améliorant les processus opérationnels, en modifiant la stratégie ou le positionnement de la société ou encore en fusionnant la société avec un concurrent. Parmi ces stratégies, on retrouve :
 - ♦ Le Venture Capital (ou capital innovation)
 - ♦ Le Growth Capital (ou capital développement)
 - ♦ Le Buy Out (ou capital transmission) qui comprend notamment le co-investissement et le secondaire
- Avec les stratégies de **Dette Privée**, la société de gestion vise le **remboursement du prêt et des intérêts le plus rapidement possible**. Les prêts se font généralement à taux variable et l'objectif est d'avoir la dette la plus senior possible, qui donne plus de sécurité pour l'investisseur. Ces stratégies sont habituellement moins risquées que les stratégies d'investissement en Private Equity mais offrent un rendement inférieur.



- Avec les stratégies en Actifs Réels : dans cette catégorie on retrouve surtout les fonds immobiliers et les fonds d'infrastructures (routes, aéroports, Data Center, parcs solaires etc...). Sont également classés avec les actifs réels, les forêts, les terres agricoles ou encore l'Art.

5

Synthèse Offre CCF en Marchés Privés



Le CCF propose une gamme complète de produits de Private Equity qui couvre ces 3 marchés au travers de stratégies primaires, secondaires ou de dettes.

Quelques-unes des solutions sélectionnées pour vous

Nom du fonds	Société de gestion	Stratégie	Avantage fiscal ⁽⁶⁾	Liquidité	Horizon de placement recommandé	Echelle de risque SRI	Classification SFDR
FCPI Ambition Europe	Eurazeo	Venture Capital (France / Europe)	Oui	Illiquide	10	6/7	8
FCPR Entrepreneurs Club	Eurazeo	Growth Capital (Europe)	Oui	Illiquide	10	6/7	8
 FCPR Eurazeo Private value Europe 3	Eurazeo	Buy Out - Dette Privée et secondaire equity (Europe)	Oui	Trimestrielle	8	3/7	8
NB Private Equity Open Access Fund (ELTIF)	Neuberger Berman	Co-investissement - Buy Out Equity (US / Europe)	Non	Trimestrielle	5	4/7	8
Eurazeo Co-Investment Feeder Fund IV SLP	Eurazeo	Co-investissement Buy Out Equity (Europe)	Non	Illiquide	8	6/7	8
Private Markets ELTIF III	Goldman Sachs	Multi stratégies : Equity / Dette privée / Infrastructure US / Europe / APAC)	Non	Illiquide	9	6/7	6

Au-delà de ces quelques exemples, notre gamme s'enrichit régulièrement de nouvelles solutions que nous sélectionnons pour vous auprès des meilleurs gérants européens et mondiaux.



1. FCPR : un Fonds Commun de Placement à Risque est un Organisme de Placement Collectif agréé par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) et géré par une société de gestion agréée par l'AMF pour cette activité.
2. FCPI : un Fonds Commun de Placement dans l'Innovation est un Organisme de Placement Collectif agréé par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) et géré par une société de gestion agréée par l'AMF pour cette activité.
3. Avant de souscrire un OPC, vous devez prendre connaissance impérativement et attentivement de la version française du Document d'Informations Clés (DIC) ou de son prospectus, documents réglementaires disponibles auprès des agences CCF. Dans le cadre d'un contrat d'assurance-vie ou de capitalisation, vous devez également prendre connaissance de la Notice d'Informations/des Conditions Générales et de l'annexe « Supports financiers » présentant les supports disponibles sur le contrat et les frais applicables. Avant toute décision d'investissement, il vous appartient de vous assurer, avec l'aide de vos conseils habituels, que le ou les supports considérés correspondent à votre situation financière, à vos objectifs d'investissement, à votre sensibilité au risque, ainsi qu'à la législation locale à laquelle vous seriez éventuellement assujéti. Les performances passées ne sont pas un indicateur fiable des performances futures, et doivent être analysées avec prudence. La valeur de rachat d'un OPC est sujette à des fluctuations à la hausse comme à la baisse pouvant entraîner un risque de perte en capital. Ces informations ne constituent pas un engagement de la part du CCF et sont susceptibles de modification sans avis préalable.
4. Le niveau de réduction fiscale du dispositif FCPI est susceptible d'être modifié chaque année. Pour bénéficier de la réduction d'impôt sur le revenu au titre de l'année de souscription, le contribuable doit notamment être résident fiscal français et s'engager à conserver ses parts au moins jusqu'au 31/12 de la 5e année suivant celle de sa souscription et ne pas détenir avec son conjoint, son partenaire PACS ou son concubin notoire soumis à une imposition commune, et leurs ascendants et descendants, directement ou indirectement plus de 10% des parts du Fonds ni détenir plus de 25% des droits dans les bénéfices des sociétés dont les titres figurent à l'actif du fonds - à un moment quelconque au cours des 5 années précédant la souscriptions ou lors de la souscription - des parts du fonds. A noter, la réduction d'impôt obtenue est soumise à un plafond spécifique applicable au titre de l'ensemble des souscriptions de parts de FCPI réalisées par le foyer fiscal au cours de l'année concernée et entre dans le champ d'application du plafonnement global des avantages fiscaux procurés par certains crédits ou réductions d'impôt.

Les performances passées ne sont pas un indicateur fiable des performances futures.

Pour toute question,
contactez votre
conseiller ou
rendez-vous sur le site
ccf.fr

pour obtenir plus
d'informations.

Comment souscrire ou en savoir plus ?

Appelez ou prenez RDV avec votre conseiller CCF

Contactez le Centre de Relations Clients : **01 55 69 74 74**

Composez le **+33 1 55 69 74 74** depuis l'étranger (coût variable selon opérateurs)

Du lundi au vendredi de 8h à 20h et le samedi de 9h à 17h30.

Pour les jours fériés, les horaires d'ouverture sont de 9h à 17h30.

Sauf exception, les jours fériés qui tombent en semaine (lundi à vendredi) sont travaillés,
mis à part le 1^{er} janvier, le Lundi de Pâques, le 1^{er} mai, le 8 mai et le 25 décembre.

Connectez-vous sur ccf.fr

 @ccf_banque  CCF Banque  ccf.banque

Publié par le CCF
09/2025

CCF

S.A. au capital de 147 000 001 euros, agréée en qualité d'établissement de crédit et de prestataire de services d'investissement, immatriculée au RCS de Paris sous le numéro 315 769 257 - Siège social : 103 rue de Grenelle 75007 Paris. Intermédiaire en assurance immatriculé à l'ORIAS sous le numéro 07 030 182 (www.orias.fr).

Réf. : 25.045

